



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 61 de la liste préliminaire*

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution [71/105](#) de l'Assemblée générale. Il contient les réponses reçues des États Membres au sujet des bourses et des moyens de formation qu'ils proposent aux habitants des territoires non autonomes.

* [A/72/50](#).



I. Introduction

1. Par sa résolution 845 (IX), l'Assemblée générale a invité les États Membres à offrir aux habitants des territoires non autonomes des moyens d'enseignement non seulement pour les études supérieures théoriques et pratiques, mais aussi pour les études postprimaires ainsi que pour la formation technique et professionnelle qui présente un intérêt pratique immédiat.
2. Conformément à la résolution 1696 (XVI) de l'Assemblée générale, les offres faites au titre de la résolution 845 (IX) sont communiquées aux Puissances administrantes par le Secrétariat, afin de leur permettre d'en faire une publicité appropriée dans les territoires qu'elles administrent.
3. Des renseignements sur les bourses offertes par les États Membres au titre du programme sont communiqués aux candidats éventuels. Il est également fait référence au programme dans les diverses éditions du manuel intitulé Études à l'étranger, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
4. En application de la résolution 845 (IX) et de résolutions ultérieures, le Secrétaire général présente tous les ans à l'Assemblée un rapport donnant des renseignements détaillés sur les bourses qui ont été offertes et indiquant dans quelle mesure elles ont été utilisées. Le précédent rapport sur le sujet est publié sous la cote [A/71/70](#). Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 6 mars 2016 au 8 février 2017, est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution [71/105](#).

II. Bourses offertes et attribuées

A. États offrant des bourses d'études

5. Soixante-quatre États Membres ont jusqu'à présent offert des bourses à l'intention d'habitants de territoires non autonomes, comme suite aux résolutions de l'Assemblée générale :

Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Libye, Malaisie, Malawi, Malte, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, et Uruguay.
6. Un État non membre, le Saint-Siège, a également offert des bourses.

B. Bourses offertes et attribuées

États Membres

Argentine

7. Dans une note verbale datée du 25 janvier 2017, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 2065 (XX) et ses résolutions ultérieures, et le Comité spécial de la décolonisation ont reconnu à la question des îles Malvinas le caractère d'une situation coloniale spéciale et particulière du fait de l'existence d'un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; ils ont établi que la manière d'y mettre un terme est le règlement pacifique et négocié du conflit de souveraineté et ont prié les deux gouvernements de poursuivre sans retard les négociations bilatérales.

En dépit de l'occupation illégale britannique et étant donné que les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud font partie du territoire national argentin, leurs habitants bénéficient, au même titre que le reste de la population argentine, de l'accès au système d'éducation prévoyant un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et universitaire, ainsi que des avantages du programme national de bourses qu'offre le Ministère de l'éducation de la République argentine.

Canada

8. Dans une note verbale datée du 1^{er} février 2017, la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Le ministère Affaires mondiales Canada offre des bourses dans le cadre de quatre programmes; 14 étudiants, professeurs et chercheurs des territoires non autonomes de la région Atlantique et Caraïbes en ont bénéficié (voir tableaux 1 et 2). Il n'y a pas de programme de bourses réservé aux étudiants du Sahara occidental. Les habitants du Sahara occidental et de l'ensemble des territoires non autonomes peuvent poser leur candidature aux Bourses d'études supérieures du Canada Vanier et aux Bourses postdoctorales Banting, prix les plus prestigieux qu'octroie le Canada à des doctorants et des chercheurs postdoctoraux, respectivement, dans le domaine de la santé, des sciences naturelles, du génie et des sciences sociales et humaines.

Tableau 1

Programmes de bourses offerts aux territoires non autonomes

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Programme de bourses d'Affaires mondiales Canada</i>
Atlantique et Caraïbes	
Anguilla, Bermudes, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmanes,	Programme de bourses (leadership) Canada-CARICOM (Communauté des Caraïbes)

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Programme de bourses d'Affaires mondiales Canada</i>
Montserrat, Îles Turques et Caïques	Programme de bourses de l'université virtuelle Canada-CARICOM Programme des futurs leaders dans les Amériques Programme de leadership pour le personnel enseignant Canada-CARICOM
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	Programme des futurs leaders dans les Amériques

Tableau 2

Nombre de bourses octroyées par Affaires mondiales Canada entre 2009 et 2016, par territoire

<i>Territoire non autonome</i>	<i>Nombre de bourses octroyées</i>
Anguilla	0
Bermudes	1
Îles Vierges britanniques	1
Îles Caïmanes	11
Montserrat	1
Îles Turques et Caïques	0
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	0
Total	14

Finlande

9. Dans une note verbale datée du 31 janvier 2017, le Ministère finlandais des affaires étrangères a informé le Secrétariat de ce qui suit :

En vue de l'établissement du rapport demandé au paragraphe 5 de la résolution [71/105](#), le Ministère des affaires étrangères est heureux d'informer le Secrétariat que l'Agence finlandaise pour l'éducation offre un programme de bourses aux étudiants des territoires non autonomes. Jusque-là, aucune information n'indique qu'un étudiant des territoires non autonomes ait demandé ou obtenu l'une de ces bourses.

Allemagne

10. Dans une note verbale datée du 1^{er} février 2017, la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Le Ministère fédéral des affaires étrangères finance le programme de bourses d'éducation supérieure à l'intention des réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par l'entremise de l'Initiative allemande (Albert Einstein) pour les réfugiés universitaires (DAFI). En 2016, 25 étudiants originaires du Sahara occidental ont participé

au programme et reçu des bourses DAFI pour étudier en Algérie. Pour de plus amples renseignements, voir <http://www.unhcr.org/fr/bourses-dafi.html>.

Le Ministère fédéral des affaires étrangères verse également des subventions annuelles au Goethe-Institut, dont le mandat consiste à promouvoir la connaissance de la langue et de la culture allemandes à l'étranger. Le Goethe-Institut offre aux professeurs d'allemand des bourses pour divers programmes de formation en Allemagne. Ces dernières années, des ressortissants des Bermudes, de Guam et de Montserrat en ont bénéficié.

Nouvelle-Zélande

11. Dans une note verbale datée du 8 février 2017, la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

En 2017, le Gouvernement néo-zélandais a proposé des bourses du Commonwealth et six bourses pour des formations à court terme (pour un maximum d'un an d'études en Nouvelle-Zélande) à des résidents des Tokélaou. Malgré l'extension de la date limite de candidature, trois demandes seulement ont été déposées pour la formation à court terme, la promotion n'en ayant pas été bien faite. Deux candidats ont été placés. L'un étudie en vue d'obtenir une qualification de second capitaine; l'autre, une qualification en génie électrique. On essaie actuellement de trouver une formation adéquate pour le troisième candidat et un autre appel à candidature a été fait pour 2017.

Le Gouvernement néo-zélandais verse une aide budgétaire au Gouvernement des Tokélaou afin qu'il fournisse des services d'éducation de base allant de l'éducation préscolaire à des cours fondamentaux d'enseignement postsecondaire. Le Gouvernement néo-zélandais a demandé au Centre de recherche pédagogique de l'Université de Massey de travailler en étroite collaboration avec les écoles et le Département de l'éducation des Tokélaou sur une période de quatre à cinq ans, afin d'améliorer encore ces services.

Le Gouvernement des Tokélaou offre ses propres bourses à des étudiants du 1^{er} cycle, principalement dans des instituts d'enseignement postsecondaire du Pacifique. En 2016, il a demandé à l'Université de Massey et au Conseil néo-zélandais de la recherche en éducation d'évaluer l'efficacité de son système de bourses. Les conseils de village et le conseil national étudieront cette année le rapport présentant les conclusions de cet examen.

En leur qualité de citoyens néo-zélandais, les Tokélaouans qui résident en Nouvelle-Zélande sont admis à bénéficier de plusieurs bourses nationales et d'une subvention publique pour étudier dans des établissements d'enseignement néo-zélandais.

Les résidents des Tokélaou ont également accès aux ateliers et aux formations sur mesure dispensés par plusieurs programmes régionaux financés par la Nouvelle-Zélande. Par exemple, en 2016, une formation a été offerte à la police et aux officiers en charge de la biosécurité des Tokelau.

Sri Lanka

12. Dans une note verbale datée du 2 février 2017, la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

Actuellement, à Sri Lanka, il n'y a pas d'élèves boursiers originaires des territoires non autonomes. Toutefois, 50 % des 50 bourses présidentielles octroyées chaque année à des étudiants étrangers pour qu'ils étudient dans des universités sri-lankaises le sont à des étudiants originaires de pays non asiatiques. Les bourses n'étant pas réservées à tel ou tel pays, les étudiants des territoires non autonomes peuvent également prétendre aux bourses présidentielles. Les demandes de bourses doivent passer par les voies diplomatiques et officielles appropriées, et les candidats sont mis en compétition et sélectionnés au mérite.

III. Demandes faites par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies

13. Conformément à la procédure prévue dans la résolution 1696 (XVI) de l'Assemblée générale, les demandes de bourses que le Secrétariat reçoit des habitants de territoires non autonomes sont transmises simultanément aux États qui offrent des bourses, pour examen, et aux États Membres administrants, pour information.

14. Entre le 6 mars 2016 et le 8 février 2017, le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'information concernant des bourses d'études.

IV. Conclusion

15. Les bourses et les moyens d'études offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes contribuent de façon importante aux progrès de l'éducation dans ces territoires.
